

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

19 MAI 2026

PROJET DE MOTION

**déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé,
de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur l'abandon du Gouvernement
wallon face à la problématique du cadmium**

par

Mme Dejardin, M. Lepine et Mme Roberty

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur l'abandon du Gouvernement wallon face à la problématique du cadmium

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de M. Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur l'abandon du Gouvernement wallon face à la problématique du cadmium ;

- A. Considérant que le cadmium est un métal lourd classé cancérigène pour l'humain, susceptible de provoquer des atteintes rénales, osseuses et d'autres effets sanitaires en cas d'exposition chronique ;
- B. Considérant que certains dérivés du cadmium sont également suspectés d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ;
- C. Considérant que l'alimentation constitue une voie importante d'exposition au cadmium pour la population non fumeuse ;
- D. Considérant que la présence de cadmium dans les sols peut être liée à des sources naturelles mais aussi à des activités humaines, notamment industrielles et agricoles ;
- E. Considérant que plusieurs zones de Wallonie, notamment la vallée de la Vesdre, le Pays de Herve et certaines zones du sillon Sambre-et-Meuse, présentent des concentrations plus élevées de cadmium en raison de pollutions historiques ;
- F. Considérant que les données issues du programme de biomonitoring humain wallon (BMH-WAL) coordonné par l'Institut scientifique de service public (ISSeP) montrent une imprégnation généralisée de la population wallonne au cadmium ;
- G. Considérant que le cadmium a été quantifié chez plus de 90 % des enfants, adolescents et adultes testés dans le cadre du biomonitoring wallon ;
- H. Considérant que les concentrations observées augmentent avec l'âge et que certains dépassements de valeurs de référence sanitaire ont été observés ;
- I. Considérant que les femmes présentent des concentrations sanguines en cadmium plus élevées que les hommes, notamment en raison de facteurs physiologiques liés aux réserves en fer ;
- J. Considérant que les concentrations observées chez les enfants wallons se sont avérées deux à trois fois supérieures aux concentrations qui avaient été rencontrées chez les enfants belges en 2011-2012 ;
- K. Considérant que l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) a mené une campagne de contrôle ciblée sur des cultures maraîchères situées dans des zones à risque et que plusieurs dépassements des normes applicables

ont été constatés ;

- L. Considérant que ces contrôles relèvent de la compétence fédérale en matière de sécurité de la chaîne alimentaire mais ont des conséquences directes sur les maraîchers et agriculteurs wallons ;
- M. Considérant que plusieurs producteurs ont été contraints de détruire des productions agricoles à la suite de dépassements constatés lors de contrôles de l'AFSCA ;
- N. Considérant que les contrôles et exigences en matière de cadmium dans les productions alimentaires semblent se renforcer ces derniers mois ;
- O. Considérant que la pollution au cadmium résulte souvent d'un héritage environnemental ancien dont les agriculteurs et maraîchers concernés ne sont pas responsables ;
- P. Considérant que de nombreux producteurs se sont installés sans disposer d'informations claires, accessibles et suffisamment précises concernant la contamination potentielle de leurs sols ;
- Q. Considérant que, selon la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA), près de 48 000 hectares, soit environ 7 % de la surface agricole utile wallonne, pourraient être concernés par cette problématique ;
- R. Considérant que de nombreux agriculteurs et maraîchers expriment un profond sentiment d'abandon face à une pollution dont ils ne sont pas responsables ;
- S. Considérant qu'il n'existe actuellement ni filières de revalorisation clairement organisées, ni protocoles harmonisés de gestion ou de destruction des productions contaminées permettant d'éviter la réintroduction du cadmium dans les cycles agricoles.

Demande au Gouvernement wallon,

1. d'informer de manière proactive les agriculteurs, maraîchers et nouveaux candidats à l'installation concernés par des risques potentiels de contamination des sols au cadmium et de renforcer la diffusion, l'accessibilité et la vulgarisation des données disponibles relatives à la contamination des sols ;
2. d'organiser rapidement une réunion de concertation sur la problématique du cadmium, réunissant le Cabinet du Ministre de l'Environnement et de la Santé, le Cabinet de la Ministre de l'Agriculture, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA), les organisations agricoles, dont la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs

- et d'Agriculteurs (FUGEA), ainsi que les acteurs scientifiques concernés, afin de dégager des solutions concrètes ;
3. de soutenir financièrement une recherche agronomique de long terme visant à développer des pratiques culturales et des solutions permettant de limiter le transfert du cadmium du sol vers les cultures ;
 4. d'évaluer la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement financier ou de dédommagement pour les producteurs confrontés à des destructions de cultures ou à des pertes économiques liées à une pollution dont ils ne sont pas responsables ;
 5. de mettre en place, en concertation avec les acteurs concernés, des filières de revalorisation et des protocoles adaptés de gestion ou de destruction des productions contaminées afin d'éviter la remise en circulation du cadmium dans les cycles agricoles ;
 6. de soutenir et encourager les recherches et innovations visant la dépollution ou la réduction de la biodisponibilité du cadmium dans les sols contaminés ;
 7. de renforcer les politiques de prévention et de sensibilisation relatives aux différentes sources d'exposition au cadmium, notamment alimentaires et environnementales ;
 8. de poursuivre et renforcer les programmes wallons de biomonitoring humain et de surveillance environnementale afin de mieux évaluer l'exposition de la population wallonne aux métaux lourds ;
 9. de mettre en place une stratégie transversale associant santé, environnement et agriculture concernant l'exposition au cadmium en Wallonie ;
 10. d'assurer une coordination renforcée entre les politiques environnementales, agricoles et de santé publique concernant la problématique des métaux lourds dans les sols.

V. DEJARDIN

J.-P. LEPINE

S. ROBERTY